



Calcul des frais de notaire

Par **opaline87**, le **25/01/2010** à **23:26**

Bonjour,
Pouvez vous m'indiquer si les frais de notaire perçus pour l'attestation de propriété et la déclaration de succession sont calculés sur l'actif brut de succession ou bien l'actif net ?
Cordialement
Opaline

Par **fif64**, le **26/01/2010** à **11:51**

Pour la déclaration de succession :
Pour un défunt marié, calcul sur l'actif brut de communauté
Pour un défunt divorcé ou célibataire, calcul sur l'actif brut de succession.
Pour l'attestation immobilière
Pour un défunt marié, calculé sur le prix de la quotité détenue par la communauté
Pour un défunt divorcé ou célibataire, calculé sur le prix de la quotité détenue par le défunt.

Par **opaline87**, le **27/01/2010** à **23:22**

Bonsoir,
Merci beaucoup pour votre réponse.
J'ai signé les différents actes en question chez le notaire aujourd'hui. Je lui ai réglé la somme qui m'a été réclamée mais n'ai pas encore le détail des frais.
Encore merci
Cordialement
Opaline